



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/36  
1 mars 2004



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Quarante-deuxième réunion  
Montréal, 29 mars - 2 avril 2004

**PROPOSITION DE PROJET: KENYA**

Ce document contient les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Fumigène

- Transfert de technologie pour l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols dans tous les autres secteurs de l'horticulture (deuxième tranche)

Allemagne

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET KENYA

SECTEUR: Fumigène Consommation sectorielle de SAO (2003): 18,84 tonnes PAO

Seuils coût-efficacité dans le sous-secteur: S.O.

**Titre du projet:**

- (a) Transfert de technologie pour l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols dans tous les autres secteurs de l'horticulture (deuxième tranche)

Données du projet	Fumigène
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidence du projet (Tonnes PAO)	12
Durée du projet (mois)	24
Montant initial demandé (\$ US)	172 347
Coût final du projet (\$ US):	
Coûts différentiels d'investissement (a)	172 347
Fonds pour imprévus (b)	
Coûts différentiels d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	172 347
Participation locale au capital (%)	100%
Pourcentage des exportations (%)	0%
<b>Montant demandé (\$ US)</b>	<b>172 347</b>
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	
Confirmation du financement de contrepartie?	
Agence nationale de coordination	Autorité nationale de gestion de l'environnement
Agence d'exécution	Allemagne

<b>Recommandations du Secrétariat</b>	
Montant recommandé (\$ US)	172 347
Incidences du projet (tonnes PAO)	12
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)	
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$ US)	22 405
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$ US)	194 752

## DESCRIPTION DU PROJET

1. A l'occasion de sa 38<sup>e</sup> Réunion, le Comité exécutif a approuvé, en principe, le montant de 1 595 811 \$US pour permettre au Kenya d'arriver à l'élimination finale du bromure de méthyle (BM) utilisé dans la fumigation des sols. Sur cette somme totale, le montant de 574 492 \$US a été alloué au Gouvernement d'Allemagne pour éliminer le bromure de méthyle utilisé dans l'horticulture et 1 021 319 \$US ont été alloués au PNUD pour éliminer le bromure de méthyle dans le secteur de la fleur coupée. Lors de sa 39<sup>e</sup> Réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche du montant de 287 247 \$US pour le volet horticulture.
2. Le Gouvernement d'Allemagne a présenté, pour examen par le Comité exécutif, la seconde tranche du projet au coût total de 172 347 \$US.
3. Selon le rapport périodique, présenté par le Gouvernement d'Allemagne, l'accord passé entre le Gouvernement du Kenya et l'agence bilatérale a été signé en juillet 2003. Une équipe technique nationale a été ensuite mise sur pied.
4. L'équipe technique a visité un certain nombre de fermes en 2003 et 2004. Elle a apporté une assistance technique et dispensé des stages de formation directement aux agriculteurs et a acquis de l'équipement et des matériaux de remplacement. Des visites sur le terrain sont prévues en mai 2004 pour permettre aux associations d'agriculteurs et aux représentants des ministères concernés de mieux s'informer sur le projet et les résultats atteints. A ce jour, 40% d'exploitants agricoles ont bénéficié d'une formation.
5. Certains exploitants agricoles ont déjà adopté des pratiques agricoles sans bromure de méthyle dans certaines parties de leurs fermes. Ceci a permis d'éliminer pas moins de 7,8 tonnes PAO de BM. L'importation de BM est soumise au contrôle de la Commission nationale de lutte antiparasitaire. Toute importation de BM est soumise à l'obtention préalable d'une licence auprès de cette Commission.
6. La mise en œuvre de la deuxième tranche du projet devrait permettre d'éliminer au moins 12 tonnes PAO de BM d'ici 2006, réduisant du coup la consommation nationale de BM à quelques 63 tonnes PAO. Voici les principales activités proposées dans ce cadre:
  - (a) Continuer à fournir une assistance technique sur place aux groupes d'agriculteurs qui ont bénéficié d'une formation lors de la première phase. Visiter d'autres exploitations agricoles pour y discuter d'options techniques, passer des contrats avec les agriculteurs définissant les conditions de participation aux activités figurant dans le projet et identifier le matériel à acquérir;
  - (b) Installer du matériel supplémentaire, poursuivre les efforts de formation et d'assistance technique au bénéfice des agriculteurs et aider ces derniers à mettre en place des systèmes de contrôle propres à leur permettre de suivre régulièrement les résultats réalisés;
  - (c) Suivi des visites des fermes pour assurer une application et une utilisation efficaces des pratiques alternatives. Continuer à apporter un soutien technique aux premiers groupes. Organiser des visites sur site, au niveau des exploitations

agricoles où des activités d'élimination ont été (ou sont en train d'être) réalisées (prévues pour mai 2004). Organiser d'autres activités d'information en vue de renseigner les ministères, les cultivateurs, les associations d'agriculteurs et les autres parties prenantes concernés sur les progrès enregistrés par les projets et sur les cas où des agriculteurs ont adopté des pratiques alternatives réussies;

- (d) Fournir une assistance dans l'élaboration de substrats bon marché et de produits locaux de nature à rendre les solutions alternatives plus accessibles pour les exploitants agricoles; et
- (e) Tenir les responsables et les associations agricoles informées et obtenir, pour le projet, la participation et le soutien entiers du Ministère de l'agriculture, des cultivateurs, de leurs associations et d'autres parties prenantes.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**

### **OBSERVATIONS**

7. Le point de départ pour la réduction de la consommation de BM au Kenya, telle qu'indiquée dans l'accord, est de 111 tonnes PAO, signalées en 2001. Il n'a pas été arrêté de seuils maxima autorisés pour 2002 et 2003. Le seuil maximal pour 2004 est de 96 tonnes PAO.

8. Le Secrétariat a relevé que le Gouvernement du Kenya a indiqué, aux termes de l'Article 7 du Protocole de Montréal, une consommation de BM de 90 tonnes PAO pour 2001 et de 139 tonnes PAO pour 2002 (soit 28 tonnes PAO de plus que pour 2001). A cet égard, le Gouvernement d'Allemagne a fait savoir que les 139 tonnes PAO qui ont été importées en 2002 étaient basées sur une hypothèse avancée par les importateurs selon laquelle la consommation de BM allait être supérieure à celles des années précédentes. Or, le volume total de BM utilisé en 2002 était d'environ 100 tonnes PAO; les 40 tonnes PAO ajoutées au chiffre de la consommation ont été reportées à nouveau, sous forme de stocks, à l'exercice 2003.

9. Sur la base d'une estimation préliminaire de la Commission nationale de lutte antiparasitaire (qui régit les importations de BM) quelques 63 tonnes PAO de BM ont été importées en 2003. Le Gouvernement d'Allemagne a fait savoir que ce chiffre provisoire de l'importation en 2003 ne devrait pas varier considérablement du chiffre final et définitif. Ainsi, la consommation totale de BM en 2003 (dont le volume a été reporté de l'exercice 2002) est de 104 tonnes PAO (soit 63 tonnes PAO importées en 2003 et 40 tonnes PAO reportées à partir de l'exercice 2002).

**RECOMMANDATION**

10. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de la deuxième tranche du projet avec les coûts d'appui correspondant au niveau de financement indiqué au tableau ci-après:

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coût d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Transfert de technologie pour l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols dans tous les autres secteurs de l'horticulture (deuxième tranche)	172 347	22 405	Allemagne

-----